



# BAREME D'HONORAIRE

Tarifs applicables au 01/09/2021

## TRANSACTION - VENTE

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 135 000 € : rémunération forfaitaire minimale de 8000€ TTC.

Pour un prix de vente supérieur à 135001€ : 6% TTC du prix de vente.

Pour un prix de vente supérieur à 900000€ : 5 % TTC du prix de vente.

Pour les terrains : entre 8 et 10% TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul** : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.**

**Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.**

**Frais de rédaction de compromis de vente à la charge de l'acquéreur : 400€ TTC**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**

2% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 10€TTC par m2 de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 3€TTC par m2 de surface habitable.

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

- Part bailleur : 3€ TTC par m2 de surface habitable.

- Part locataire : 3€ TTC par m2 de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 8.50% TTC de 12 mois de loyer annuel charges comprises.

Garantie Loyers Impayés : 2.40% TTC des loyers encaissés.